

Bulletin d'Inscription ou de Réinscription 2021/2022

Chœur d'enfants

Jeune Ensemble

Coordonnées du chanteur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de Naissance :

Scolarité (Classe et école) :

Famille (à remplir pour les chanteurs mineurs) :

Coordonnées du père :

Coordonnées de la mère :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Profession :

Profession :

Portable :

Portable :

Situation : Mariés Divorcés Autre :

Coordonnées pour le courrier et les mails :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Mail :

.....

Rémunération :

L'association étant à but non lucratif, il va de soi que l'ensemble des adhérents (les chanteurs) renoncent à toute rémunération sur la totalité des activités (concerts, auditions, festivals, etc...).

Fait à Le

Signature du chanteur ou du responsable légal précédée de la mention « **je renonce à toute rémunération sur la totalité des activités de la Maîtrise** » :

Autorisation d'utilisation d'image :

La loi nous impose de demander une autorisation à chaque fois que nous voulons photographier ou filmer des choristes dans le cadre des activités de nos chœurs. Merci de bien vouloir préciser ci-après votre préférence. Je déclare :

- Autoriser** la Maîtrise de Saint-Christophe (animateur interne ou intervenant externe) à :
- Ne pas autoriser** la Maîtrise de Saint-Christophe (animateur interne ou intervenant externe) à :
 1. A photographier ou à filmer dans le cadre des activités de la Maîtrise (répétitions, concerts, tournées, festivals).
 2. Reproduire et diffuser ces images sur tout support numérique (CD, DVD, ...) et papier à destination des familles, sur le ou les sites internet de la Maîtrise, et dans la presse spécialisée et destinées à la seule promotion du groupe.

La Maîtrise de Saint-Christophe s'engage à ne pas faire commerce des images créées. Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Signature du chanteur ou du responsable légal de l'enfant : précédée de la mention « j'autorise/je n'autorise pas la prise de vue » :

Conditions d'inscription pour l'année 2020/2021 :

Chœur d'enfants et Jeune Ensemble	1 chanteur	2 chanteurs de la même famille
Cotisation Annuelle	40 €	80 €
Participation aux frais	280 €	280 €
2ème chanteur		180 €
TOTAL	320 €	540 €

Un enfant inscrit à la Maîtrise plus un enfant au chœur préparatoire revient à 470 €. Deux enfants inscrits à la Maîtrise plus un enfant au chœur préparatoire revient à 680€. Autre cas : nous consulter.

Le montant du règlement des inscriptions en cours d'année est calculé *prorata temporis*.

Date et signature des Parents ou du choriste majeur :

Validation de l'inscription sur Hello Asso :

- **Le Bulletin d'inscription à joindre sur Hello Asso en PDF**
- **Le règlement par CB via Hello Asso (lien sur le site internet de la maîtrise)**